

Une peuplade de la confédération cavare : *les Memini*

LA CONFEDERATION DES CAVARES

Le territoire de la confédération des *Cavares* (1) — une des plus puissantes du sud-est de la Gaule — s'étendait sur la rive gauche du Rhône, de la Durance à l'Isère et, d'ouest en est, du Rhône aux premiers contreforts montagneux des pré-Alpes du sud. Ils étaient entourés d'autres grands peuples ou confédérations : à l'ouest, sur la rive droite du Rhône, par les *Arverni* et, plus au sud, en Languedoc oriental, par les *Volcae Arecomisci*; au sud par les *Salluvii* ou Salyens (2); au nord par les *Allobroges* (3); à l'est enfin (du nord au sud), par les *Vocontii* (4) et les *Albici* (5).

(1) Strab. IV, 1, 11-12; Plin. *Nat. Hist.* III, 34 et 36; Ptol. II, 10, 8; Table Peut.; Itin.; Mela II, 5; Herzog, *Gall. Narb. Hist.*, pp. 82, 97, 142; E. Desjardins, *Géo. hist. et adminis. de la Gaule*, II, pp. 225-227; Rochetin, *Etude sur la viabilité romaine dans le dép. de Vaucluse*, dans *Bull. hist. et archéol. de Vaucluse*, 1883, p. 260 sq.; *C.I.L.*, XII, pp. 130-132; E. Duprat, *Avennio*, dans *Annales de Provence*, 1926, pp. 81-102; J. Sautel, S. Gagnière, J. Girard, H. Chobaud, *Vaucluse, Histoire locale*, 1944.

(2) Strabon, IV, 6, 3, compte au sein de la confédération salyenne dix régions ou cantons, sièges de peuplades signalées par d'autres auteurs de l'Antiquité. Les *Actes Triomphaux*, à propos des triomphes célébrés par Flaccus et Calvinus à la fin du II^e siècle, ne nomment pour le sud-est de la Gaule que les *Ligures*, les *Salluvii* et les *Vocontii*, c'est-à-dire trois grandes confédérations qui englobaient d'autres peuplades de moindre importance.

(3) Les *Allobroges* occupaient tout le pays compris entre l'Isère, le Rhône, le lac Léman et les Alpes. Dans la partie sud de leur territoire, ils étaient limitrophes des *Segovellauni*, de la confédération des *Vocontii* et des *Medulli* au sud-est. Chef-lieu : *Vienna*.

(4) Plin. *N.H.*, II, 150; III, 34 et 37; Strab. IV, 1, 3 et 11; 6, 4 et 5; César, *B.G.* I, 16; Live, XXI, 31; Mel. II, 75; Sil. Ital. III, 466 sq.; Tac., *Hist.* I, 66; Ptol. II, 10, 8; *Not. Gall.* Bibliographie détaillée dans J. Sautel, *Vaison dans l'Antiquité*, 3 vol. 1926 et 3 vol. de suppléments en 1941. Du même auteur, *La Drôme à l'époque romaine*, dans *F.O.R. Drôme*, XI, p. 1 sq. H. Rolland, s.v. *Vocontii* dans Pauly-Wissowa, *R.E. Suppl.* IXA 1, col. 704 sq.

(5) G. Barruol, *Le territoire des Albiques*, dans *Rev. Etudes Ligures*, XXIV, 3-4, 1958, pp. 228-256 et 1 carte.

Strabon, se proposant de décrire la région complexe située entre la mer, le Rhône et les Alpes (6), écrit (IV, 1, 11) : « Cette contrée demande à être décrite méthodiquement ». Et il ajoute : « Avançons-nous donc à partir de Massalia dans le pays compris entre les Alpes et le Rhône : nous y trouvons d'abord les *Salyens* dont le territoire mesure 500 stades jusqu'à la Durance, puis le bac nous passe à Cavaillon et là nous mettons le pied sur le territoire des *Cavares*, qui s'étend à son tour jusqu'au confluent de l'Isère et du Rhône, c'est-à-dire jusqu'au point où les Cévennes viennent en quelque sorte rejoindre le Rhône. Depuis la Durance jusqu'ici, la distance parcourue est de 700 stades. Seulement, tandis que les *Salyens*, chez eux, occupent à la fois la plaine et les montagnes qui la dominent, les *Cavares* ont au-dessus d'eux, dans la montagne, les *Vocontii*, les *Tricorii*, les *Iconii* et les *Medulli*. » (IV, 1, 11).

Ainsi, de la mer à la Durance (à Cavaillon), nous sommes en territoire salyen : un autre passage de Strabon le confirme d'ailleurs (IV, 6, 3). Au nord de la Durance, le territoire cavare comprend tout le pays qui de Cavaillon s'étend jusqu'au confluent de l'Isère et du Rhône, c'est-à-dire jusqu'à Valence-Tournon, là où en effet « les Cévennes viennent en quelque sorte rejoindre le Rhône ».

Ce texte de Strabon (IV, 1, 11) apporte une précision importante : les *Cavares* habitent exclusivement la plaine, c'est-à-dire le sillon rhodanien; cette observation ressort de l'opposition très marquée qu'il note entre le territoire des *Salyens* et celui des *Cavares* : « Tandis que les *Salyens* (entre la mer et une ligne formée au nord par la Durance à Cavaillon et le Lubéron entre Cavaillon et Manosque - Cf. IV, 6, 3) occupent à la fois la plaine et les montagnes qui la dominent, les *Cavares* ont au-dessus d'eux, dans la montagne, les *Vocontii*, les *Tricorii*, les *Iconii* et les *Medulli* ». Ce qui revient à dire : au nord de la Durance et du Lubéron, il faut distinguer deux zones très distinctes : la plaine qu'occupent les *Cavares* et, plus à l'est, les montagnes qu'habitent les *Vocontii* et d'autres peuplades, dont la plus méridionale est celle des *Albici* (IV, 6, 4) (7).

(6) Strabon écrit le livre IV de sa *Géographie* en l'an 18 ap. J.-C. (cf. IV, 6, 9).

(7) Plus loin, dans ce même § IV, 1, 11, Strabon reprend l'opposition plaine-montagne à propos d'*Aeria*.

Comme au sein des autres confédérations du sud-est de la Gaule, à savoir les *Allobroges*, les *Vocontii*, les *Salluvii*, les *Volcae*, cet immense territoire de plaine, où prévalait encore sous l'Empire le nom de *Cavares*, servait de cadre à d'autres communautés ou peuplades — autochtones ou celtiques — qui se développèrent sous le patronage du noyau envahisseur cavare. Le contexte historique nous autorise à voir dans ces *Cavares*, établis au bord du Rhône et de la Durance dès la fin du v^e siècle, une aristocratie guerrière d'origine celtique qui, de par sa situation, s'était enrichie dans le commerce et l'agriculture et fit peu à peu des peuplades voisines (autochtones) ses clients. Un fait est certain : à l'époque où écrit Strabon, le nom de *Cavares* s'étend bien au delà de la région avignonnaise et cavaillonnaise, puisqu'il s'applique aux populations qui occupent la vallée du Rhône de Cavaillon à Valence. Pline confirme cet état de fait en plaçant *Valentia in agro Cavarum* (*H.N.* III, 36), bien que nous sachions par Pline et Ptolémée que Valence était le chef-lieu des *Segovellauni*.

La puissance et la notoriété de ces *Cavares* (8) était telle, qu'au dire de Strabon, cet ethnique tendait de son temps à supplanter tous les autres dans le sud-est de la Gaule : « Les *Volcae* touchent au Rhône et voient s'étendre en face d'eux, sur la rive opposée, les possessions des *Salyens* et des *Cavares*; mais le nom de *Cavares* l'emporte désormais sur tous les autres et l'on n'appelle plus autrement les Barbares de cette rive... » (IV, 1, 12).

Aucun autre document ne vient confirmer cette curieuse remarque de Strabon, mais si les *Cavares* ont étendu leur hégémonie vers le sud en territoire salyen, ce ne peut être qu'après la défaite de ces derniers en 125, défaite dont la conséquence première fut le démembrement de leur puissante confédération.

Plus qu'un surnom de race ou d'origine, ce nom de *Cavares* (9) donné à tous les habitants de la moyenne vallée du Rhône, témoigne donc de la survivance, au début de l'Empire, d'une vaste confédé-

(8) Sans cela rien ne justifierait cet ethnique « *Cavares* », car les habitants auraient très bien pu porter, comme au II^e et III^e siècles, l'ethnique de leurs *civitates*, qui étaient alors déjà constituées : *Avenionenses*, *Cabellenses*, *Arausienses*...

(9) Le sens du mot *Kavaros-* généralement admis par les philologues est celui de « géant ». Les *Cavares* seraient donc « les Géants », qualificatif de tribu, sobriquet ethnique ou nom de guerre. M. N. Lamboglia, *Questioni etno-linguistiche sulla valle del Rodano*, dans *R.E. Lig.*, XVI, 1950, pp. 57-72 et plus part. pp. 68-69, a émis à propos de cet ethnique une hypothèse intéressante, en rapprochant le mot *Cavares* du toponyme *Cabellio* : on reconnaît en effet le même préfixe dans l'un et l'autre de ces mots, le B évoluant normalement en V : *CAB- > *CAV-. Il y voit une très ancienne racine méditerranéenne et non point un mot d'origine celt. Dans le même sens, Ch. Rostaing, *Essai sur la toponymie en Provence*, pp. 111-113 (*KAB- aurait le sens de hauteur).

ration de peuplades. Evoluant lentement dans le cadre de l'autorité romaine, cette nation cavare devait conserver, avec ses structures sociales anciennes, une certaine autonomie, dont nous ignorons certes les prérogatives, mais qui ne devait pas être purement nominale. Strabon, parlant des « barbares cavares » (IV, 1, 12), précise que « quelques-uns adoptent la langue, les mœurs, voire même les institutions romaines », ce qui laisse supposer qu'ils sont restés, pendant tout le 1^{er} siècle avant Jésus-Christ, à l'écart de la romanisation : remarques combien surprenantes si l'on considère que depuis plus d'un siècle, lorsqu'écrivit Strabon, la Provence était sous l'autorité romaine (Domitius Ahenobarbus aurait soumis les *Cavares* vers 120-117), et que le pays dont il s'agit, sur la grande voie de pénétration qu'est la vallée du Rhône, était un des mieux placés pour ressentir les effets d'une romanisation rapide et intense.



Cette confédération cavare comprenait, du Nord au Sud, les peuplades suivantes :

1) Les *Segovellauni* dans la plaine de Valence. L'Isère les séparait au nord des *Allobroges*; à l'est, le Vercors, fief des *Vertamacori*, peuplade cliente des *Vocontii*, constituait une frontière naturelle, comme aussi les Cévennes à l'ouest. Au sud, les *Segovellauni* étaient séparés des *Tricastini* par une chaîne de montagnes (Forêt de Marsanne) qui, au sud de la Drôme, barre la vallée du Rhône d'ouest en est (10).

2) Les *Tricastini* qui de Bollène à Montélimar occupaient un secteur du sillon rhodanien, avec les collines qui le dominent à l'est. Leur territoire correspond assez exactement à celui de l'ancien diocèse de Saint-Paul-Trois-Châteaux, aujourd'hui le Tricastin. Le chef-lieu de cette peuplade était *Neomagus*, remplacé par *Augusta*

(10) Sources : Strab. IV, 1, 11 ; Pline, III, 34 et 36 ; Ptol. II, 10, 7 ; Amm. XV, 11, 14 ; C.J.L. XII, pp. 207 et 827.

Tricastinorum sous l'Empire. Un des *pagi* de cette peuplade était le *pagus Aletanus*, aujourd'hui le « pays de Valréas » (11).

3) Au sud des *Tricastini*, se trouvaient les *Cavares* proprement dits, noyau de la confédération, et à l'est des *Cavares*, les *Memini*.

Au sein de cette vaste confédération de peuples, les *Cavares* occupaient une place de choix. Mais Strabon ne parlant que des *Cavares* au sens large du mot et non au sens de peuplade strictement délimitée, il reste peu de documents pour fixer les limites du territoire cavare : Pline et Méla citent *Avennio Cavarum*, à l'exclusion des autres villes de la région, attribuées à d'autres peuplades. Ptolémée de son côté (II, 10, 8) attribue aux *Cavares* les villes suivantes : *Avennio, Acusio, Arausio, Cabellio*.

La seule limite franche de cette peuplade, confirmée par les géographes de l'Antiquité (12), est celle que constitue à l'ouest le Rhône, ce fleuve impétueux et difficilement franchissable. La limite sud du territoire cavare est plus délicate à reconstituer. Car si la Durance servait de frontière entre les *Cavares* et les *Salyens* au niveau de Cavaillon, entre Cavaillon et le Rhône, la limite est imprécise : il semble toutefois qu'elle ait été constituée par les zones marécageuses qui au nord des Alpilles s'étendaient du Plan d'Orgon à Tarascon (13).

Le morcellement du territoire des *Cavares* en 3 *civitates* peut avoir été imposé par Auguste, pour des fins politiques, lors de sa réorganisation de la Narbonnaise. Ou bien, à l'imitation des autres cités romaines constituées dans le cadre d'une petite peuplade (Valence, Saint-Paul, Carpentras, anciennes capitales respectives des *Segovellauni*, des *Tricastini* et des *Memini*), faut-il voir dans Avignon, Cavaillon et Orange, trois cités issues de trois chefs-

(11) Sources : Live, 5, 34, 5 ; 21, 31, 9 ; Pline III, 36 ; Ptol. II, 10, 7 ; Amm. XV, 10, 11 ; Sil. Pun. III, v. 466 sq. ; nouvelle documentation apportée sur les *Tricastini* par les cadastres d'Orange : il en ressort que le territoire de cette peuplade s'étendait un peu plus au sud qu'on ne le soupçonnait jusqu'à présent. Voir : J. Sautel et A. Pigniol, *Les inscriptions cadastrales d'Orange*, dans *Gallia*, XIII, 1955/1.

(12) Strab. IV, 1, 11-12 ; Ptol. II, 10, 7 ; Méla II, 5 : *inter Volcas et Cavaras emittitur Rhodanus*.

(13) E. Duprat, *Etude sur les confluent de la Durance aux temps historiques*, dans *M.A.V.* 1913, pp. 233-263. Signalons que Ptolémée (II, 10, 8) attribue aux *Salyens* Tarascon, *Ernaginum* et *Glanum*. La limite des cités latines d'*Avennio* et de *Glanum* devait correspondre à l'antique limite *Cavares-Salyens* dans cette zone.

lieux de peuplades, dont le nom ne nous serait conservé que pour les *Cavares d'Avennio* (14). Les limites des diocèses correspondraient approximativement aux limites de ces vieilles peuplades, établies dans trois régions naturelles de la plaine cavare.



LE TERRITOIRE DES MEMINI

La géographie, l'archéologie, les textes et les limites des circonscriptions ecclésiastiques permettent de préciser la position de la peuplade des *Memini* dans le cadre de la confédération cavare.

Au I^{er} siècle, Pline signale deux fois les *Memini* : dans sa liste des *oppida latina* de Narbonnaise, il cite *Carpentorate Meminorum* (HN. III, 36), Carpentras, chef-lieu des *Memini*; ailleurs, il vante la qualité supérieure du froment d'hiver des *Memini* et des *Allobroges* (15).

Au début du II^e siècle, le géographe alexandrin Ptolémée inclut les *Memini* dans son schéma géographique des peuples de Narbonnaise : il les situe entre les *Vocontii* au nord, les *Cavares* à l'ouest, les *Elycoci* (?) au sud et les *Sentii* très à l'est (16). Il leur donne pour capitale *Forum Neronis*, sans aucun doute un nom de circonstance imposé pour supplanter le toponyme indigène — *Carpentorate* — mais qui n'a pas subsisté. Le surnom de *Neronis* doit avoir été

(14) Simple hypothèse, surtout si l'on rapproche l'ethnique *Cavares* et le toponyme *Cabellio* (voir *supra* note 9) ; d'autre part, il est difficile de trouver aujourd'hui des frontières franches entre les régions d'Orange, d'Avignon et de Carpentras, toutes de plaine. Sur Avignon et Cavaillon qui, au témoignage d'Et. de Byzance, furent du temps de l'indépendance des « villes de Massalie », c'est-à-dire des postes assurant dans l'arrière-pays de Marseille la sécurité de ses caravanes, cf. J. Brunel, *Etiennes de Byzance et le domaine marseillais*, dans *R.E.A.*, XLVII, 1945, pp. 122-133 ; H. Rolland, *A propos des fouilles de Saint Blaise*, dans *R.E.A.*, LI, 1949, pp. 91-99.

(15) Pline, *Nat. Hist.*, XVIII, 65 : *Siligo... trans Alpes in Allobrogum tantum Meminorumque agro pertinax*. Selon un passage de son *Histoire Naturelle*, Pline serait venu dans le sud-est de la Gaule, en Provence et Dauphiné (II, 150 ; XVIII, 190).

(16) Ptol. *Géo.*, II, 10, 7-8. Ptolémée donne par erreur *Dintia* comme chef-lieu des *Sentii*. En réalité la vallée de la Biéone était occupée par la peuplade des *Bodontiici* (Pline, III, 37). Les *Sentii*, par contre, devaient occuper la vallée de Sénéz (*civitas Sanittium*) ; voir sur ce sujet : N. Lamboglia *Questioni di topografia antica nelle Alpi Marittime*, dans *Riv. di Studi Lig.*, X, 1944, pp. 21-24 du tiré à part. L'ethnique *Elycoci* ne correspond à rien de ce que nous savons des peuplades du sud-est de la Gaule : le géographe a pu confondre avec les *Elyscyes* de la région de Narbonne.

donné par Tibère Claude Néron *qui deduxit colonias* en Gaule Narbonnaise sur l'ordre de César en 45-44 (17).

Centre religieux et politique du temps de l'indépendance, *Carpentorate* (18) était avant tout une cité commerçante, un grand marché, ce qu'elle est demeurée depuis 2.000 ans. *Carpentorate* devint colonie latine sous le titre de *Colonia Julia Meminorum*. Plusieurs inscriptions l'attestent : tout d'abord l'épithaphe (incomplète) d'un fonctionnaire municipal de la colonie (19), transcrite en belles capitales classiques sous la forme suivante : *d. M/COL. JVL. MEM. HERED. EX TESTAMENTO/...* Une autre inscription, de provenance locale, est relative au *Genius* de la Colonie (20).

Il ressort de cet ensemble de textes et d'inscriptions, que la cité des *Memini* établie de droit latin (21) peut-être par César, en

(17) Suétone, *Tib.* 4 : Tibère Claude Néron est le père de l'empereur Tibère qui, en 45 av. J.-C., reçut de César mission de fonder des colonies en Narbonnaise. Une ville fondée par Néron eût porté, suivant l'usage, un nom dérivé de son gentilice, *Domitius*. Nombreux furent les noms de villes changés à l'époque gallo-romaine et qui disparurent sans laisser de trace dans la toponymie locale. Lodève (Hérault) par exemple, *colonia Claudia Luteva*, s'appela aussi *Forum Nerontis* (Pline, III, 37 : *Lutevani qui et Foroneronienses*). E. Bonnet, *Géo. gén. du départ. de l'Hérault*, III, 2, p. 278 note, 350-352, 416. *Azima*, Alme-en-Tarentaise, aurait un temps porté le nom de *Forum Claudii* (Ptol., III, 1, 33), etc. Les vieux toponymes indigènes : *Carpentorate*, *Luteva*, *Arima* ont toujours survécu. N'ont subsisté depuis l'époque romaine que les noms de villes fondées de toutes pièces : *Forum Julii* > Fréjus ; *Apta Julia* > Apt, etc. Cf. A. Grenier, *Manuel*, VI/2, p. 725.

(18) Toponymie : les meilleurs mss de Pline donnent la forme *Carbantorate*. La forme *Carpentorate* avec labiale sourde devint courante au bas-empire. Le mot se décompose en **carbanto* + *rate* (comme *Argentorate*, Strasbourg). *Karpanton*, en celte = « char de guerre à 2 roues et 2 chevaux », char d'apparat, de parade, puis tout véhicule. Les diverses significations données au toponyme gaulois sont très contestables ; ce toponyme montre toutefois que le site fut occupé très anciennement et il pourrait rappeler le souvenir de la conquête du pays par l'aristocratie militaire gauloise pendant la première moitié du I^{er} millénaire av. J.-C. Holder, *A.S. s.v. Carbantorate*, I, col. 782 ; Rostaing, *Essai sur la toponymie...* op. cit. pp. 318-320 ; N. Lamboglia, *Questioni etniche linguistiche sulla valle del Rodano*, dans *R.E. Lig.*, XVI, 1950, p. 68 ; C. Sibertin-Blanc, *Notes sur Carpentras*, dans *Rencontres*, oct. 1959.

Dieu topique *Carpentus* signalé à Fayence (Var) : *L. Valerius/Quartus/Carpanto/V.S.L.M.* (C.I.L., XII, 148) ; Holder, *A.S.*, I, col. 802 ; Pauly-Wissowa, *R.E.*, 2, III, col. 1606, et à Pégulhan : *Carpento deo* (M. Labrousse et G. Fouet, *Un nouveau dieu celtique en Aquitains*, dans *Ann. Fac. Lettres Toulouse*, II, 1952, pp. 52-56). Peut-être *Carpentorate* pourrait signifier « la forteresse du dieu *Carpentus* », la ville où il aurait eu son sanctuaire.

Outre *Carpentorate*, d'autres toponymes sont issus du même thème celtique **carbanto-* ou **carpento-* : *Carbantia* en Gaule Cisalpine, près de Balzola, peut-être *Carbantibriga*, localité située par l'*itin. Ant.* sur la route Milan-Turin (Holder, *A.S.*, I, c. 782 ; Pauly-Wissowa, *R.E.*, 2, III, col. 1571-1572). *Carbantorigon* en Bretagne, au S.-O. de l'Ecosse (Ptol., II, 3, 6 ; Holder, *A.S.*, c. 782-783, et Pauly-Wissowa, *R.E.*, 2, III, c. 1572).

(19) *C.I.L.*, XII, 1240 ; E. Esplanou, *Catal. des inscriptions du Musée Calvet d'Avignon*, M.A.V., 1869, p. 123, n° 25. Linteau de mausolée ou de tombeau, long de 1,93 m, haut de 0,42 m, découvert à Orange au début du XVIII^e s. Conservé au Musée Lapidaire d'Avignon.

(20) *C.I.L.*, XII, 1159 ; F.O.R. Vaucluse, 70, s.v. *Carpentras*. Au Musée de Carpentras.

(21) Pline catalogue (III, 36) Carpentras parmi les *oppida latina* de Narbonnaise. La colonie fut inscrite dans la tribu *Volturna*.

même temps que Cavaillon, Apt, Avignon, Aix, Riez, etc., dût être élevée au rang de colonie à la mort du dictateur par Tibère Claude Néron, comme le justifierait son titre de *Julia*.

Les *Memini* dont Carpentras était le chef-lieu, occupaient une région naturelle nettement accusée. Les limites de leur territoire se sont conservées dans celles de la *civitas Carpentoratensis* (22), de l'évêché de Carpentras (23), et du Comtat-Venaissin dans ses contours actuels.

Le *pays des Memini* se trouve dans un vaste amphithéâtre naturel de montagnes, formé au nord par les dentelles de Montmirail et le Mont-Ventoux (24) et à l'est par les Monts de Vaucluse jusqu'à L'Isle-sur-Sorgue. Ce cirque de montagnes, couvertes de forêts ou de landes, constituait un *no man's land* qui séparait les *Memini* des *Vocontii* au nord (25) et des *Albici* à l'est (26) : Vacqueyras, Beaumes-de-Venise, le Barroux (seul passage faisant communiquer directement les *Vocontii* et les *Memini*), Bédoin, Flassan, Villes, Méthamis, Venasque, La Roque-sur-Pernes étaient grosso modo les derniers centres habités de la peuplade, à la limite de la plaine et des forêts ou des garrigues. La notion de région naturelle corrobore ici les observations de Strabon qui attribue la plaine aux *Cavares* — et aux peuplades qui dépendaient de leur confédération, donc aux *Memini* — et la montagne, à l'est, à d'autres peuplades celto-ligures, les *Vocontii* et les *Albici*.

A l'ouest et au sud, les frontières des *Memini* avec les *Cavares* proprement dits, plus mouvantes, épousent une ligne de marécages, formée des confluent en basse altitude de la Seille, de la Mède, de la Nesque, de l'Auzon et des Sorgues avec l'Ouvèze, marécages qui existaient encore au Moyen Age et dont la toponymie a

(22) La *civitas Carpentoratensis* faisait partie de la province de Vienne. Cette cité ne figure pas dans la *Notitia Galliarum* du v^e s. Son évêque paraît pour la première fois en 439. Peut-être Carpentras n'avait-il pas encore rang de *civitas* lors de la rédaction de la *Notitia*. Cf. E. Griffe, *La Gaule chrétienne*, II, p. 95.

(23) J. Sautel, *Les chapelles de campagne du diocèse d'Avignon*, I, 1934, pp. 27-29, avec carte de l'évêché et ses limites. E. Clouzot, *Pouillé des Provinces d'Aix, Arles et Embrun*, Paris, 1923, p. XCIII.

(24) *Vintur* : C.I.L. XII, 1341 (Mirabel, Drôme) et 1104 (Buoux, Vaucluse).

(25) Cf. note 4. Voir aussi l'excellente synthèse de Florian Vallentin, *Epigraphie gallo-romaine des Hautes-Alpes*, dans *Bull. de la Soc. d'Et. des Hautes-Alpes*, 1882-1883.

(26) G. Barroul, *Le territoire des Albiques*, op. cit. La limite entre les *Vocontii* et les *Albici* était constituée par le Mont-Ventoux et la chaîne de Lure.

conservé le souvenir. Du nord au sud, cette limite passait approximativement par le « Bois des Dames », entre l'Eygues et l'Ouvèze, ancien étang asséché (27); au lieu-dit « les Confins », où se trouve le Pont des Trois-Evêchés, sur le Brégoux, à Jonquières (jongs des marécages). De Jonquières on peut tirer une ligne droite jusqu'à Althen-les-Paluds (autrefois : les Paluds) et Velleron. L'altitude moyenne de toute cette région est de 35 m. A l'ouest de Velleron, un lieu-dit porte le nom significatif de « Confins ». Enfin, entre Velleron et les Monts de Vaucluse au niveau de la Roque, une région accidentée, couverte de marnes stériles, servait de barrière naturelle entre le pays des *Memini* et le « pays de Cavillon ».

La région de Murs et celle de Sault ne dépendaient pas des *Memini*, comme on l'assure souvent en se fondant sur ce qu'elles furent annexées très tôt au diocèse de Carpentras (28). Sault et sa vallée sont séparés du Comtat-Venaissin par d'immenses forêts-frontières qui, suivant la ligne de crête, s'étendent depuis le mont Ventoux jusque dans la région de Gordes par la Gabelle, les forêts de Saint-Lambert, de Murs et de Sénanque. A ces arguments d'ordre géographique, s'en ajoutent d'autres d'ordre historique et économique, qui nous déterminent à attribuer ces terroirs à la peuplade montagnarde des *Albici*, dont dépendaient le *pagus des Vulgientes* (le « pays d'Apt ») et le *pagus des Vordenses* (terroir de Gordes).

L'*ager Meminorum* comprenait, à l'intérieur de ces limites, le territoire des villes et villages actuels suivants : Carpentras, Pernes, la Roque, Saint-Didier, Venasque, Malemort, Méthamis, Mormoiron,

(27) Cette zone inhabitée était le point de rencontre des territoires des *Cavares* d'Orange-Avignon; des *Vocontii* de Vaison et des *Memini*. J. Sautel, *Vaison*, op. cit., I, pp. 120-128 : le pays de Vaison ; ses limites.

(28) En géographie historique, les documents du Moyen-Age, si utiles qu'ils soient, doivent céder le pas aux textes de l'Antiquité et aux considérations topographiques. Or, Strabon est formel dans sa distinction entre les peuples de la plaine (auxquels se rattachent les *Memini*) et les peuples de la montagne : pour cette raison, en particulier, nous croyons devoir rattacher la vallée de Sault à la peuplade albique. Ce point précis est développé dans notre étude citée : *Le territoire des Albiques*, pp. 251-252.

Villes, Flassan, Mazan, Caromb, le Barroux, Aubignan, Sarriens et Monteux. Une mention toute particulière doit être faite pour un vieil oppidum indigène : Venasque, *Vindasca*, qui du VI^e au X^e siècle, pendant les invasions du haut Moyen Age, devint le siège de l'évêché de Carpentras en exil. Ce toponyme donnait son nom au Comté Venaissin (29), circonscription qui curieusement recouvrait le territoire de l'antique peuplade des *Memini*.

Guy BARRUOL.

(29) Rostaing, *Essai sur la toponymie*, op. cit., pp. 290-291, note 5. L'archéologie et la toponymie prouvent que *Vindasca* fut après *Carpentorate* une des principales places fortes des *Memini*. Parmi les *oppida ignobilia* des *Memini*, à ce jour reconnus, il faut aussi signaler l'oppidum de Durban à Beaume-de-Venise (Vaucluse).